

BROCHURE DESCRIPTIVE

DAUMESNIL
AUTÉCOLE

Contact : contact@autoecoledaumesnil.com

Adresse : 77, rue Claude DECAEN-75012 PARIS

Site web : <http://autoecoledaumesnil.com>

SOMMAIRE

NOTRE EQUIPE CRITERE 4.2*	4
LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE CRITERE 1.2*	5
LE PARCOURS DE FORMATION CRITERE 1.2*	6
TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE CRITERE 1.2*	7
TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE CRITERE 1.2*	8
LE REGLEMENT INTERIEUR CRITERE 1.3*	9
POST PERMIS CRITERE 1.6*	12
TOUT SAVOIR SUR L'EVALUATION DE DEPART CRITERE 2.2*	16
PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP CRITERE 2.4*	17
MODALITES ET ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE DE LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE CRITERE 3.1*	20
LES FORMATIONS PROPOSEES	22
PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « PERMIS B » CRITERE 2.1*	23
POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNEE CRITERE 1.7*	26
PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « AAC » CRITERE 2.1*	28

APPRENDRE GRACE A LA CONDUITE SUPERVISEE CRITERE 1.7*	30
PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « CS » (CONDUITE SUPERVISEE) CRITERE 2.1*	32
PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « B78 » CRITERE 2.1*	34
BILAN ANNUEL SUR DEMANDE CRITERE 1.5*	36
PROCÉDURE PERMETTANT DE FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DE PRÉVENIR LES ABANDONS CRITERE 3.4*	37
VEILLE SUR LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES LIEES AU CODE DE LA ROUTE ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL CRITERE 6.1*	40
VEILLE SUR LES EVOLUTIONS DES COMPETENCES, DES METIERS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL CRITERE 6.1*	41
VEILLE SUR LES EVOLUTIONS PEDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES APPLICABLES DANS LE CHAMP DES ECOLES DE CONDUITE ET DES ASSOCIATIONS ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL CRITERE 6.1*	42
PLAN DE GESTION DES RECLAMATIONS CRITERE 7.4*	43

*** CRITERES DU LABEL QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE DE PARIS**

NOTRE EQUIPE

FONCTION	PERSONNE EN CHARGE DE LA FONCTION
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ELEVES	Thierry GUOI
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Thierry GUOI
ENSEIGNANT	Thierry GUOI N° d'autorisation d'enseigner : A 03 075 0006 0
REFERENT HANDICAP	Thierry GUOI

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

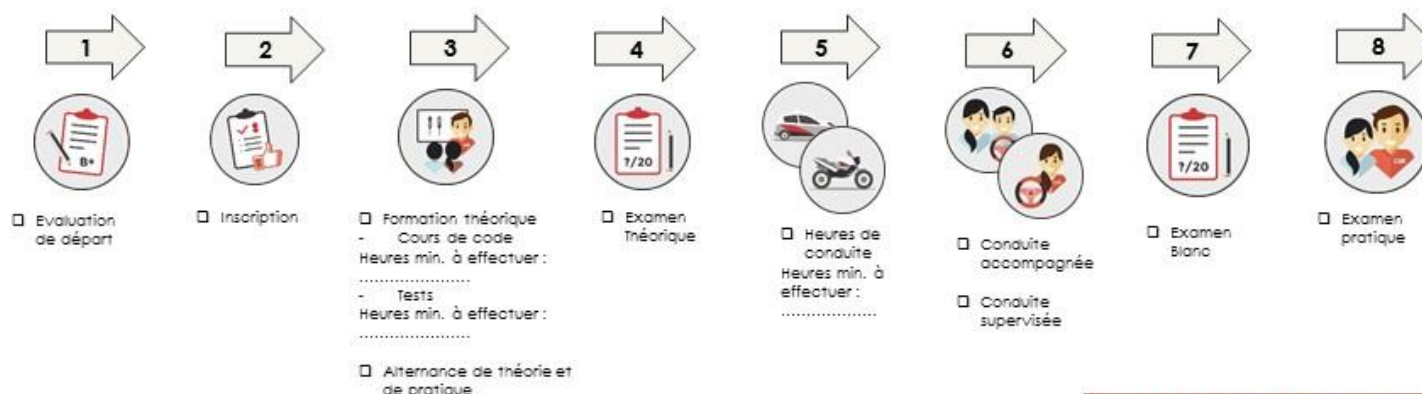
Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.



PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
 Prénom :
 Type de permis :



COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE	 Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. THÈMES : ☐ L'arrêt et le stationnement ☐ Les croisements et les dépassements ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire ☐ L'éco-conduite ☐ Les priorités ☐ Les règles de circulation ☐ La signalisation ☐ Les comportements dans les tunnels ☐ La visibilité ☐ La prise de conscience des risques ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne)	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : - en ville - en rase campagne - sur autoroute - de nuit	



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez suivre une formation dans notre école. Un certain nombre de règles sont à respecter.

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Art. 1 : OBJET

Conformément aux dispositions de l'article L 920-5-1 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet :

- de fixer les règles à respecter pendant une formation,
- de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- de déterminer les règles relatives à la discipline,
- d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense des stagiaires dans le cadre des procédures disciplinaires,
- d'informer de la nature des sanctions.

Art. 2 : CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires de l'organisme dès leur entrée en formation.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans l'établissement, mais également dans ses annexes éventuelles et sur les sites d'examen théoriques et pratiques.

II. FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION

Art. 3 : HORAIRE

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de formation établis par la direction. Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des nécessités de service.

Art. 4 : PRESENCE ET ABSENCE

Chaque stagiaire doit signer une feuille de présence par demi-journée. Toute absence ou retard doit être justifié.

Leçons de conduites doivent être décommandées 48h à l'avance (sauf samedi et dimanche), dans le cas contraire elles seront considérées comme due.

Des absences répétées non justifiées pourront faire l'objet d'un avertissement pouvant aboutir, après consultation des formateurs et de la Direction au renvoi du stagiaire.

Les absences répétées non justifiées des stagiaires rémunérés peuvent entraîner des sanctions de l'organisme payeur entraînant la réduction, voire l'annulation de la rémunération.

Art. 5 : MATERIEL DE BUREAU – MATERIEL INFORMATIQUE

La micro-informatique, Internet, la photocopieuse ou le téléphone sont à usage professionnel. Leur utilisation à des fins privées sans l'accord de la Direction peut faire l'objet d'une sanction.

Art. 6 : MATERIEL PEDAGOGIQUE MIS A DISPOSITION

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui est mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser le matériel à d'autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. Lors de la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Art. 7 : ENREGISTREMENT

Il est interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les séances de formation.

III. HYGIENE ET SECURITE

Art. 8 : DISPOSITIONS GENERALES

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque salarié doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou par tout autre moyen.

Art. 9 : BOISSONS ALCOOLISEES – DROGUES

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans le centre de formation en état d'ébriété ou sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Art. 10 : LOCAL

Pour maintenir un cadre de travail agréable chacun veillera à maintenir, le local en ordre et propre.

Il est interdit de fumer dans le local et dans les véhicules de l'entreprise.

Toute présence d'un animal est interdite dans les voitures et dans le local.

Art. 11 : TELEPHONE PORTABLE

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation en salle et en véhicule.

Art. 12 : TENUE – COMPORTEMENT

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes corrects, quel que soit l'endroit.

Art. 13 : RESPECT D'AUTRUI

Le comportement des stagiaires doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit être en aucun cas violent - physiquement ou moralement.

Art. 14 : REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

Tout stagiaire est tenu de respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident il prendra toutes les dispositions utiles pour déterminer les responsabilités.

Art. 15 : REGLES RELATIVES A LA PREVENTION DES INCENDIES

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Art. 16 : OBLIGATION D'ALERTE ET DROIT DE RETRAIT

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est tenu d'en informer la direction.

Tout accident même bénin doit être immédiatement déclaré à un responsable par la victime ou les témoins.

IV. DISCIPLINE ET SANCTIONS

Art. 17 : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA DISCIPLINE

Tout manquement aux règles relatives au règlement pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le code du travail.

Art. 18 : DEFINITION DES FAUTES

- *Définition des fautes*
- Une faute est un manquement aux prescriptions du règlement et plus généralement à la discipline de l'établissement. La gravité de la faute ou sa répétition déterminera le choix de la sanction. La décision sera prise par la Direction.
- *Fautes graves*

Sont notamment considérées comme fautes graves tout manquement aux articles du présent contrat et du règlement intérieur, et particulièrement, sans que cette liste des fautes soit limitative, les agissements suivants :

- Discipline : non-respect des horaires, absence sans autorisation,
- Sécurité : fumer à l'intérieur des locaux ou des véhicules, non-respect des consignes de sécurité,
- Accident : un accident engageant même partiellement la responsabilité du stagiaire,
- Violation d'une des obligations : découlant des conditions et engagements signés lors de l'inscription : fausse déclaration, permis de conduire ayant perdu sa validité,
- Travail : négligence, désintérêt, manque de participation, insuffisance ou absence de travail.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Art. 19 : NATURE ET ECHELLE DES SANCTIONS

Tout comportement considéré comme fautif par la direction pourra, en fonction de sa nature et de la gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- avertissement écrit ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive ;

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner droit au remboursement des sommes payées.

Art. 20 : DROIT DE LA DEFENSE

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Art. 21 : APPLICATION

Ce règlement entre en application à la date d'entrée en formation.

Nous vous informons de
l'existence de la formation :
« Post-Permis »

Cette formation aura pour but
notamment de réduire la durée
de la période probatoire à l'issue
de l'obtention de votre permis B.

Pour tout renseignement merci
de vous adresser à l'accueil.

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes. L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.

- MATINÉE :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes	Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'usager de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.

3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes	Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes	A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres.	Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.
Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure	Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.
6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes	Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.

- APRÈS-MIDI :

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes	Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.
8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Etre sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure	En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des

	informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.
9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 50 min

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée.

LE MOYEN UTILISÉ

VÉHICULE
Évaluation réalisée avec formateur.
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation.

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

[Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap]

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?

Comment communiquez-vous avec elles ?

Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

Recommandations

Le personnel d'accueil doit être formé pour faciliter son travail et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible ou de handicap invisible. Renseignez-vous auprès de votre supérieur

hiérarchique pour bénéficier d'une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est désormais intégrée dans la formation des professionnels.

Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

► Accueil d'un usager malentendant ou sourd

☞ Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.

☞ Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.

☞ La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.

☞ Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.

☞ En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.

☞ Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.

☞ Assurez-vous que la personne a bien compris.

☞ Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture

labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.

☞ Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

► **Accueil d'un usager** mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

► **Accueil d'un usager** handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

► **Accueil d'un usager** handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.

► **Accueil d'un usager** handicapé moteur

☞ Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.

☞ Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.

☞ Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.

☞ Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur

l'état de l'environnement, notamment au sol.

☞ Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.

☞ Soyez prudent, certaines personnes qui ont des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, avec moindre imprévu.

☞ Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public.

MODALITÉS ET ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous allez apprendre à manipuler un véhicule à moteur (automobile, motocyclette...), à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Les parcours de formation qui vous sont proposés vous permettront de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

La formation théorique comprend des cours thématiques en ligne et des tests d'évaluation en ligne et en présentiel.

Les cours thématiques permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE EN LIGNE SANS ENSEIGNANT

Des cours thématiques et des tests d'évaluation sont proposés en ligne sur le site EASY SYSTÈME pour une durée de 6 mois, dont voici l'organisation :

- Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur).
- Les horaires sont libres.
- Les cours sont interactifs.
- L'auto-école peut suivre votre progression et vos résultats.

1. Les thèmes proposés en ligne :

- **LA CIRCULATION ROUTIÈRE**: La signalisation; Les intersections; Règles de circulation; Croisement – Dépassement; Arrêt – Stationnement; la vitesse
- **LE CONDUCTEUR**: Conduire; Être en état de conduire
- **LES NOTIONS DIVERSES**: Les documents administratifs; Le chargement; Le permis à points; Les infractions et les sanctions
- **LA ROUTE**: Conduire dans des conditions difficiles; Conduire sur autoroute; Traversée des zones dangereuses
- **LES AUTRES USAGERS**: Le partage de la rue; Les spécificités des autres usagers
- **PRENDRE ET QUITTER SON VÉHICULE**: S'installer au poste de conduite; Entrer et sortir du véhicule
- **LA MÉCANIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS**: Le fonctionnement; L'entretien et le dépannage
- **LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE**: L'installation sécurisée des passagers adultes; L'installation sécurisée des enfants; Les nouvelles technologies
- **L'ENVIRONNEMENT**: L'Eco-conduite; L'Eco mobilité; Choisir son véhicule
- **LES PREMIERS SECOURS**: Porter secours

2. Des Séries thématiques sous forme de QCM

3. Des Examens blancs, conforme à l'examen du code de la route.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE EN PRÉSENTIEL

L'auto-école propose essentiellement des tests d'évaluation correspondant à des séries de 40 questions conformes à l'épreuve théorique générale et portant sur l'ensemble des règles du code de la route.

Ces tests d'évaluation sont organisés en cours collectifs et/ou individuels.

Un enseignant est présent pour répondre à toutes vos questions.

Ils se déroulent le lundi, mercredi, vendredi (début 19H - fin 20H), une série par heure est lancée avec correction.

ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE

Pour débiter votre formation pratique, l'auto-école vous transmet votre livret d'apprentissage, vous indiquant les compétences à atteindre.

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes les compétences de votre formation, les premières heures sont réalisées en circulation avec un enseignant à vos côtés afin d'acquérir des automatismes sur l'utilisation des pédales, le levier de vitesses, la manipulation du volant ainsi que des notions d'observation.

Dans un second temps vous allez apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes ces compétences, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-Vous.

Ce livret vous permet également de vous autoévaluer, c'est-à-dire d'être capable d'évaluer vos propres compétences.

Des bilans de compétences seront effectués au cours de la formation. Un bilan de compétences regroupant les compétences 1 et 2 et un bilan de compétences regroupant les compétences 3 et 4. Ces bilans vont vous permettre de faire un point sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition.

En fin de formation, un examen blanc est organisé afin de déterminer une date d'examen.

Les cours pratiques d'une durée de 50mn ou d'1h40mn sont individuels et organisés :

- Du lundi au vendredi de 9H00 À 13H00 et de 14H00 À 19H00.

Pour la phase pratique, il est important de privilégier une régularité des leçons de conduite, c'est pourquoi nous vous proposons un rythme de 2 cours par semaine pour une meilleure efficacité.

LES FORMATIONS PROPOSEES

- PERMIS B
- APPRENTISSAGE ANTICIPE
DE LA CONDUITE (AAC)
- CONDUITE SUPERVISEE (CS)
- PASSERELLE 7H B78 → B

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « PERMIS B »

Objectifs de la formation

Les deux objectifs de la formation sont les suivants :

- L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir
- Etre capable de réussir l'examen du permis B

Programme de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Public visé et pré-requis

- Etre âgé de 17 ans au moment de la constitution du dossier.
- Etre titulaire de l'attestation Scolaire de Sécurité Routière 2 ou de l'attestation de Sécurité Routière pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Encadrement

Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Méthodes et moyens pédagogique et techniques

- Pédagogie adaptée à la formation pour adulte et à chaque élève, ludique et participative. Alternance de théorie et de pratique.
- Livret de suivi de formation,
- Fiche de suivi,
- Livre de code,
- Accès à une plateforme de révision de code en ligne,
- Véhicule récent (moins de 24 mois),
- Interlocuteur dédié pour le suivi administratif et la planification de la formation.

Lieu et durée de la formation

- LIEU : 77, rue Claude DECAEN-75012 PARIS
- DUREE : 20 HEURES MINIMUM

Tarifs et date

Nous consulter.

Compétences et sous-compétences à acquérir

COMPETENCES	SOUS-COMPETENCES
MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
	Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
	Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
	Démarrer et s'arrêter.
	Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
	Utiliser la boîte de vitesses
	Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
	Regarder autour de soi et avertir
	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
	Adapter l'allure aux situations
	Tourner à droite et à gauche en agglomération
	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS	Evaluer et maintenir les distances de sécurité
	Croiser, dépasser, être dépassé
	Passer des virages et conduire en déclivité
	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE	Suivre un itinéraire de manière autonome.
	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
	Pratiquer l'éco-conduite

Evaluation de la formation

- Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

Sanction de la formation

- Attestation de formation
- Permis B



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle.
La conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « AAC »

Depuis le 1er novembre 2014, la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ½ ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

Objectifs de la formation

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- D'acquérir de l'expérience de conduite ;
- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- Souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Programme de la formation

La formation est constituée :

- **D'une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- **D'une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- **D'une formation pratique** :
 - o Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée.
 - o Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction.
 - o Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération.
 - o Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Public visé et pré-requis

Avoir au minimum 15 ans.

Encadrement

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'accompagnateur doit :

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Méthodes et moyens pédagogique et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents et des adultes.

- Alternance de théorie et de pratique.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Lieu et durée de la formation

- LIEU : 77, rue Claude DECAEN-75012 PARIS
- DUREE : 1 AN MINIMUM

Tarifs et date

Nous consulter.

Evaluation de la formation et conditions de réussite

Evaluation :

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation.
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

Sanction de la formation

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'**enseignant** et du **futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
>> **Suite à un échec** lors de
votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « CS » (CONDUITE SUPERVISEE)

La conduite supervisée est une alternative à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). C'est une conduite accompagnée ou l'élève acquiert de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique.

Objectifs de la formation

La conduite supervisée permet :

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

Programme de la formation

La formation est composée :

- D'une formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum).
- D'un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur.
- D'une phase de conduite supervisée par un accompagnateur avec un minimum de 1000 km.

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- Autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques ;
- Respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 413-5 du code de la route

Public visé et pré-requis

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi le code de la route ;
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Encadrement

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'accompagnateur doit :

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Méthodes et moyens pédagogique et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents et des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique.

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Lieu et durée de la formation

- LIEU : 77, rue Claude DECAEN-75012 PARIS
- DUREE : 20 HEURES MINIMUM + 1000 km de conduite supervisée

Tarifs et date

Nous consulter.

Evaluation de la formation et conditions de réussite

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire une évaluation de fin de formation.

Sanction de la formation

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « B78 »

Objectifs de la formation

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un véhicule de la catégorie B avec une boîte manuelle. Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez avoir le permis de la catégorie BA (boîte auto).

Programme de la formation

COMPETENCES ET SOUS COMPETENCES TRAVAILLEES :

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séance 1	Trafic nul ou faible	2 Heures	Comprendre le principe du point de patinage de l’embrayage et assurer sa mise en œuvre.
			Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séance 2	En circulation, situations simples ou plus ou moins complexes	5 Heures	Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l’éco-conduite.
			Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l’allure et la trajectoire à l’environnement et aux conditions de circulation
A L’issue de la formation de 7 heures, une attestation est remise à l’élève par l’auto-école. Elle ne permet de conduire une voiture avec vitesse manuel qu’à partir du jour où votre permis de conduire le stipule.			

Durée de la formation et modalités d'inscription

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation : 77, rue Claude DECAEN-75012 PARIS

Date(s) : Nous consulter

Public visé et pré-requis

- Avoir 17 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans ? **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite.

Résultat attendu

Permis de conduire de la catégorie B

Encadrement

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Méthodes et moyens pédagogique et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Evaluation de la formation et conditions de réussite

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

Sanction de la formation

- Obtention de l'attestation en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 Octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B muni d'un changement de vitesses manuel.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

AUTO-ECOLE DAUMESNIL	PROCÉDURE PERMETTANT DE FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DE PRÉVENIR LES ABANDONS
---------------------------------	--

L'enseignant et la personne chargée des relations avec les élèves sont essentiels pour favoriser l'engagement des élèves et éviter les abandons.

POUR LA PERSONNE CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES :

À l'inscription : Après la signature du contrat de formation par l'élève, lui faire lire et signer la Charte d'engagement auto-école/élève.

Durant la phase théorique :

1	Listing tenu à jour permettant de contrôler tous les mois la participation des élèves aux cours de code et tests d'évaluation.
2	Si constat est fait qu'un stagiaire semble ne plus travailler son code, l'appeler afin de voir avec lui les freins relatifs qu'il rencontre (lassitude, démotivation, manque de temps, etc.).
3	En fonction des raisons, lui proposer une solution alternative.
Ces contrôles sont effectués tous les 2 mois.	

Durant la phase pratique :

1	Chaque enseignant transmet au secrétariat à la fin de chaque mois sa liste à jour de ses élèves afin d'établir un planning de formation pratique suivi et donc sans interruption.
2	Une réunion mensuelle est organisée afin de déterminer les élèves à prévoir en examen pratique ou en fin de formation initiale dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.
3	En amont, le secrétariat envoie systématiquement un mail général à tous les élèves en formation pratique afin de leur rappeler la nécessité de transmettre à l'auto-école, avant la fin de chaque mois, leurs disponibilités pour le mois suivant.
4	Si un stagiaire rencontre de grosses difficultés en cours de formation, lui proposer des solutions alternatives pouvant l'aider à terminer sa formation. (Formation sur boîte automatique si trop de difficultés en mécanique ou dans la coordination mécanique/environnement) (Conduite supervisée si le niveau requis est atteint pour l'examen pratique mais un besoin de rouler, de prendre de l'expérience avant de passer l'examen final).
Cette procédure permet d'éviter les interruptions de formation trop longues pouvant entraîner une perte de niveau ou d'abandon des élèves.	

POUR LES ENSEIGNANTS :

Objectif de la procédure :

Chacun apprend différemment : il n'y a pas de fatalité ou de dévalorisation aux présumés mauvais résultats. À partir du moment où on connaît la façon d'apprendre de quelqu'un, on peut adapter notre enseignement à la stratégie d'apprentissage de l'élève, ce qui favorise sa motivation donc son engagement.

Avant l'entrée en formation :

L'évaluation initiale ne doit pas uniquement permettre de définir un volume prévisionnel d'heures de formation.

Elle doit également permettre d'envisager la stratégie pédagogique la plus adaptée à chaque élève (fréquence des heures, méthodes pédagogiques à favoriser, communication, etc.).

Pour cela : ***Posez des questions à l'élève sur ses profils d'apprentissage :***

Son profil de motivation

- Qu'est-ce qui le motive dans le fait d'apprendre, son intérêt, ses attentes, ses besoins...

Son profil d'identité (son comportement en situation d'apprentissage)

➤ Est-il perfectionniste ?

- Le perfectionniste travaille lentement pour bien faire.
- Il critique et se critique souvent.
- Il a le respect de l'autorité et des règles et ne tolère pas ceux qui ne les respectent pas.
- Il aime les explications structurées.
- Il a besoin d'être valorisé.

➤ Est-il intellectuel ?

- L'intellectuel préfère écouter, réfléchir.
- Il aime acquérir des savoirs.
- Il intègre majoritairement l'information par le canal auditif.

➤ Est-il dynamique ?

- Le dynamique aime réussir pour être reconnu.
- Il aime parler.
- Il a besoin de comprendre à quoi sert ce qu'il apprend.
- Il intègre majoritairement l'information par le canal visuel.

➤ Est-il émotionnel ?

- L'émotionnel peut passer d'un état de joie à un état de déprime.
- Il a du mal à se motiver.
- Il a besoin d'un enseignant qui lui indique un programme, une procédure à suivre.

Son profil de compréhension (mode de mémorisation)

➤ Visuel : la compréhension s'effectue principalement par ce qui est vu.

- Schémas ; méthode démonstrative.

➤ Auditif : la compréhension s'effectue principalement par l'écoute.

- Méthode magistrale.

➤ Kinesthésique : la compréhension s'effectue principalement par ce qui est ressenti.

- Méthode essai/erreur.

Pendant la formation :

- Tenir compte des motivations intrinsèques de chaque élève ;
- Développer un climat serein, de confiance et de plaisir ;
- Développer une pédagogie de la réussite en considérant l'erreur (et non pas la faute !) comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignement pour l'élève et l'enseignant ;
- Impulser une dynamique participative de l'élève ;
- Responsabiliser l'élève dans sa formation ;
- Définir les objectifs des séances et les attentes explicites dans le cadre d'une pédagogie structurée (l'élève doit comprendre les attentes de l'enseignant pour s'engager dans une activité). L'absence de consignes précises peut déstabiliser, agacer l'élève et aussi accroître son stress.

- Définir les modalités d'évaluations claires, objectives et explicites ;
- Utiliser au maximum l'auto-évaluation ;
- Échanger avec l'élève pour connaître ses besoins, ses méthodes préférées ;
- Échanger avec l'élève dès que vous observez une baisse de sa motivation pour trouver la raison et la solution.

Il est important en tant qu'enseignant de connaître notre propre profil d'apprentissage :

Il y a seulement 1,2% de chance pour qu'un élève ait le même profil d'apprentissage que celui qui enseigne ou le forme. En prenant conscience de notre propre façon d'apprendre, on prend conscience de notre manière d'enseigner.

La connaissance des profils d'apprentissage ne permet pas seulement de changer la perception d'un élève en formation. Elle permet à l'enseignant d'avoir une autre perception de son propre travail pédagogique.

Conclusion : Tout doit être mis en place afin de prévenir les abandons. Si toutefois ce dernier était immuable, inscription dans un fichier spécifique, exposant les motifs.

**VEILLE SUR LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES LIEES AU CODE DE
LA ROUTE ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL**

Pour ce faire, nous avons à disposition l'abonnement à la newsletter de « La tribune des auto-écoles » qui comprend les évolutions réglementaires.

Site : <https://www.tribune-auto-ecoles.fr/>

VEILLE SUR LES EVOLUTIONS DES COMPETENCES, DES METIERS
DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DIFFUSION
AUPRES DU PERSONNEL

Nous recevons la newsletter de « **PERMISMAG** » par courriel. « **PERMISMAG** » est un magazine en ligne qui traite de l'actualité du secteur de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (règlementation, évolutions, conseils pratiques...)

VEILLE SUR LES EVOLUTIONS PEDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES
APPLICABLES DANS LE CHAMP DES ECOLES DE CONDUITE ET DES
ASSOCIATIONS ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL

Nous recevons la newsletter de « DAVANTAGES FORMATIONS » par courriel.

Plan de gestion des réclamations

Réception d'une réclamation

Lorsque vous recevez une réclamation, vous devez renseigner votre registre des réclamations en précisant : le nom du client, la date de réception de la réclamation, l'objet de la réclamation, le contrat, produit ou service visé par la réclamation, les intervenants autres que le professionnel, les personnes visées par la réclamation.

Accuser réception de la réclamation

Vous disposez de 10 jours à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception au client ou y répondre immédiatement.

Vous devez mettre à jour votre outil de suivi des réclamations en indiquant la date à laquelle vous avez accusé réception de la réclamation et veiller à son traitement dans les délais impartis.

Répondre à la réclamation

Vous devez tenir le client informé du déroulement du traitement de sa réclamation et lui répondre dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation. Si, dans votre réponse apportée à la réclamation, vous rejetez totalement ou partiellement la demande du client, vous devez lui indiquer les voies de recours dont il dispose. La personne qui va répondre à la réclamation doit disposer d'un niveau de qualification suffisant (elle doit avoir une bonne connaissance des produits, services, contrats, ...) et du niveau d'habilitation nécessaire (exemple : pour la signature des courriers ou les gestes commerciaux consentis). Vous devez mettre à jour votre outil de suivi des réclamations en indiquant la date et la réponse apportée à la réclamation ainsi que les dysfonctionnements identifiés.

Performer votre pratique professionnelle

A partir des réclamations reçues et des dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques identifiés, vous devez déterminer et mettre en œuvre les actions correctives.

Tableau de gestion des Réclamations					DAUMESNIL AUTÉCOLE	
Date d'ouverture	Cause et Problème constaté	Réponse apportée	Par qui	Date de réalisation		

CRITERE 2.3

 DECRIRE ET FORMALISER LE PROCEDE UTILISE POUR EVALUER LE PROJET PROFESSIONNEL
 DU CANDIDAT

Tout support synthétisant les besoins identifiés du bénéficiaire (grilles d'analyse, diagnostics préalables, dossiers d'admission, comptes- rendus d'entretien, critères de détermination de l'opportunité et de la faisabilité de la prestation par exemple).

DATE :
REPLIE PAR :
Origine du contact (provenance) :

Formation demandée :

Motivations, facteurs qui poussent le candidat :

ÉTAT CIVIL
NOM : **Prénom :**

Date de naissance : Age :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : .. / .. / .. / .. /.. Portable : .. / .. / .. / .. /..

Mail :

SITUATION ACTUELLE
Situation actuelle (DE, salarié, ...) :

Expérience Professionnelle :

Si Demandeur d'emploi : N° identifiant :

Pôle emploi :

Nom du correspondant :

Financeur de la formation :

PROJET PROFESSIONNEL
☐ Préciser le niveau de mobilité et les éléments d'exigence :

.....

.....

.....

.....

PERMIS DE CONDUIRE

Catégorie	Date d'obtention	Civil ou militaire	Expérience sur véhicule

Moyen de locomotion : OUI NON

SITUATION FAMILIALE

Contraintes horaires éventuels :

.....

CAPACITÉ A INTEGRER LA FORMATION

Éléments à vérifier	Oui	Non	Commentaires
Acceptation des contraintes liées à la formation.			
Acceptation des contraintes horaires (horaires de formation normale ou en équipe).			
Capacité à gérer son organisation personnelle et familiale en étant en formation (temps de travail personnel ...).			
Capacité à s'intégrer dans un groupe de formation (comportement, expression orale...).			
Le stagiaire a une présentation compatible avec la formation visée.			
Expérience préalable éventuelle			

RÉSULTATS DES TESTS D'ÉVALUATION INITIALE

Volume horaire pratique prévisionnel :

Type de formation	Type de financement possible

Commentaires :

.....
.....

CRITERE 3.3

PROCEDER A DES EVALUATIONS EN COURS ET EN FIN DE FORMATION

Pour la partie théorique par le biais de :

- Tests réguliers type QCM (identique à l'examen) en salle et/ou à distance
- Examens blancs type QCM (identique à l'examen) en salle et/ou à distance
- Les résultats sont récupérés et exploitables dans notre base pédagogique « SAROOL » (cf critère 3.2)

Pour la partie pratique par le biais de :

- Bilan de compétence : un premier à l'issue du travail des compétences 1 et 2 du programme de formation (REMC) et un second à la fin du programme
- Examens blancs : en situation réelle avec la grille officielle des critères d'examen (CEPC : Certificat d'Examen du Permis de Conduire)
- Attestations de Fin de Formation pour les formations courtes (AFFI, B78...) : celles-ci sont remises en fin de formation. Elles attestent du niveau sécuritaire minimum requis du candidat pour la conduite des véhicules concernés par la formation.

CRITERE 3.4

RELANCE THEORIQUE ET SUIVI DES ABANDONS

La réelle implication de nos élèves dans leur formation est primordiale non seulement et en premier lieu pour leur réussite dans des délais raisonnable et à moindre coût mais également par conséquent pour notre notoriété. Il est donc dans l'intérêt de toutes les parties de s'assurer de cet engagement et d'anticiper les éventuels abandons.

Nous possédons un certain nombre d'outils principalement informatique pour suivre, informer et même relancer (si nécessaire) nos élèves tout au long de leur formation. Nos outils informatiques AGX (logiciel de gestion) et EASYSYSTEME/SAROOOL (plateforme pédagogique) nous permettent :

➤ **D'informer et suivre les élèves**

- De la réception de leur outil « Code en ligne »
- Du suivi de leur progression pédagogique théorique et pratique
- Du suivi de leur nombre heures de conduite
- D'envoyer des mails pour le suivi de leur dossier

➤ **De relever les absences et prévenir les abandons**

- Les élèves sont alertés automatiquement par mail lorsqu'ils ne se rendent pas sur leur code en ligne
- Notre logiciel permet de « statuer » un élève comme étant en abandon. Cela permet d'éditer facilement la liste des élèves en abandon
- Un listing des élèves n'ayant pas été programmé depuis plus de 3 mois est disponible dans AGX
- Un listing des élèves ayant eu leur ETG et n'ayant pas été programmé est disponible dans AGX
- Un listing des élèves en échec à l'examen pratique et n'ayant pas été programmé est disponible dans AGX

Suite à la détection de l'absence des élèves ou de leur non-implication dans leur formation, nous les appelons pour en connaître les raisons. En ce qui concerne les mineurs, nous contactons leurs représentants légaux.

Relance théorique automatique après une absence trop longue sur la plateforme Pass-rousseau

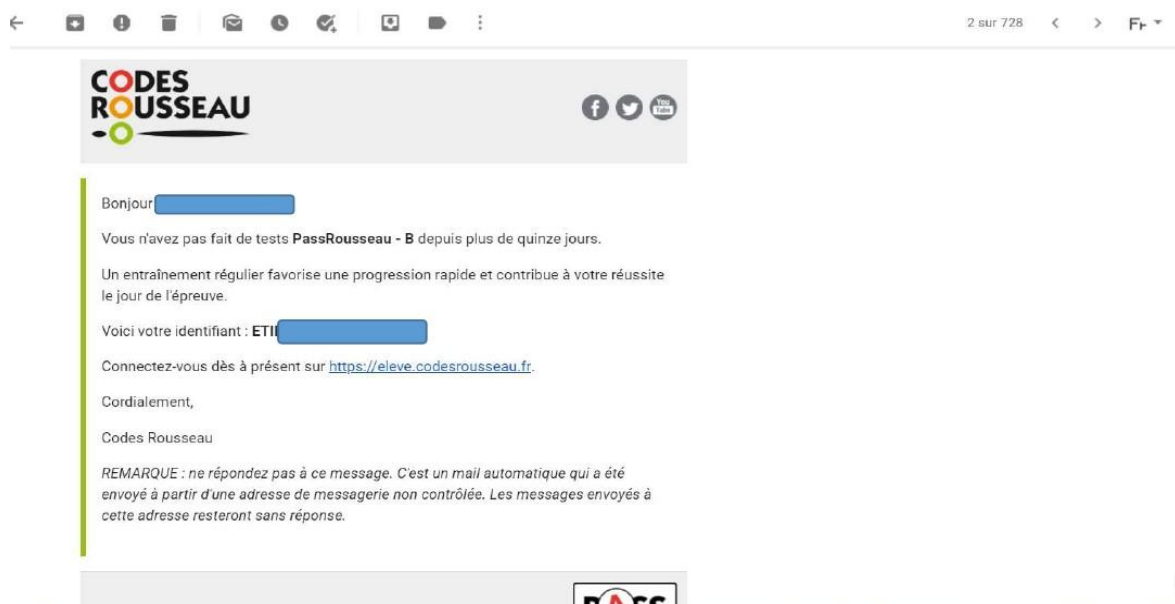


TABLEAU de SUIVI DES ABANDONS

 Nom Prénom	 Date d'inscription	 Date obtention code	 Nombre Heures réalisées	 Nombre Heures prévues	 Date 1ère relance	 Date 2ème relance	 Motif d'abandon

CRITERE 5.3

ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES À L'EXAMEN PRATIQUE

Faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de la catégorie du permis de conduire concernée à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée.

Le référent pédagogique désigné au sous-critère 4.3 peut assurer cet accompagnement.

S'assurer de la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer un bon déroulement des examens comme exposé au sous-critère 1.2.

L'accompagnateur doit être ECSR ou stagiaire en formation titre pro ECSR, titulaire de la catégorie de permis concernée, sauf circonstances dûment justifiées. Ce contrôle peut être réalisé en amont ou en aval du contrôle sur site par consultation de l'autorisation d'enseigner, ou du livret de formation titre pro ECSR.

Les élèves doivent être accompagnés par :

- Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière (autorisation d'enseigner en cours de validité) et titulaire de la catégorie du permis concernée par l'examen ;
- Un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (TP ECSR), disposant d'un justificatif de stage (ATRE, contrat de formation, convention de stage etc.) et titulaire de la catégorie du permis concernée par l'examen ;
- Le référent pédagogique désigné au sous-critère 4.3 et titulaire de la catégorie du permis concernée par l'examen.

Mesures organisationnelles pour s'assurer de :

- La ponctualité des accompagnateurs et des élèves ;
- L'information des élèves sur les documents requis (ex. pièce d'identité, attestation de fin de formation initiale dûment renseigné pour les élèves en conduite accompagnée) ;
- La préparation et la propreté du véhicule utilisé pour l'examen.
- La coordination interne pour garantir la disponibilité des accompagnateurs conformément aux exigences ci-dessus.
- La réalisation d'un retour pédagogique après l'examen.

CRITERE 4.1

DISPOSER DE MOYENS PEDAGOGIQUES EN ADEQUATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

LISTE DES MOYENS

Véhicules :

Voiture : VOLKSWAGEN Polo

Voiture boîte auto : TOYOTA Yaris

Ordinateur : HP PRODESK

Tablette : SAMSUNG A7

Accès internet : PASSROUSSEAU

Ouvrages : CODES ROUSSEAU

Série de test : CODES ROUSSEAU/ENPC/EDISER

CRITERE 5.1

FORMATIONS CONTINUE DES ENSEIGNANTS / DISPOSER DE MOYENS PEDAGOGIQUES EN
ADEQUATION AVEC L'OFFRE

NOM DE L'ENSEIGNANT FORME	PRENOM DE L'ENSEIGNANT FORME	FORMATION DISPENSEE	DATE DE LA FORMATION

CRITERE 6.1

MISE EN PLACE de différentes veilles

Veille sur les évolutions réglementaires liées au code de la route

- Abonnement Éditions la Baule
- Magazine : Tribune des auto-écoles
- Newsletter : codes rousseau [exemple](#)
- Site : Legifrance

Veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans le secteur

- Magazine Tribune des auto-écoles
- Newsletter Legifrance, Codes Rousseau, Mobilians , Site : Legifrance
- Vérifications des moyens par des réunions mensuelles

Veille sur les évolutions pédagogiques et technologiques applicables dans le champ des écoles de conduite et des associations

- Magazine Tribune des auto-écoles, catalogue des fournisseurs
- Newsletter Legifrance, Codes Rousseau, Mobilians ,
- Site : Legifrance

Mise à disposition du personnel

- ☐ Diffusion par mail
- ☐ Affichage collectif
- ☐ Par voie orale
- ☐ Autre (préciser).....

